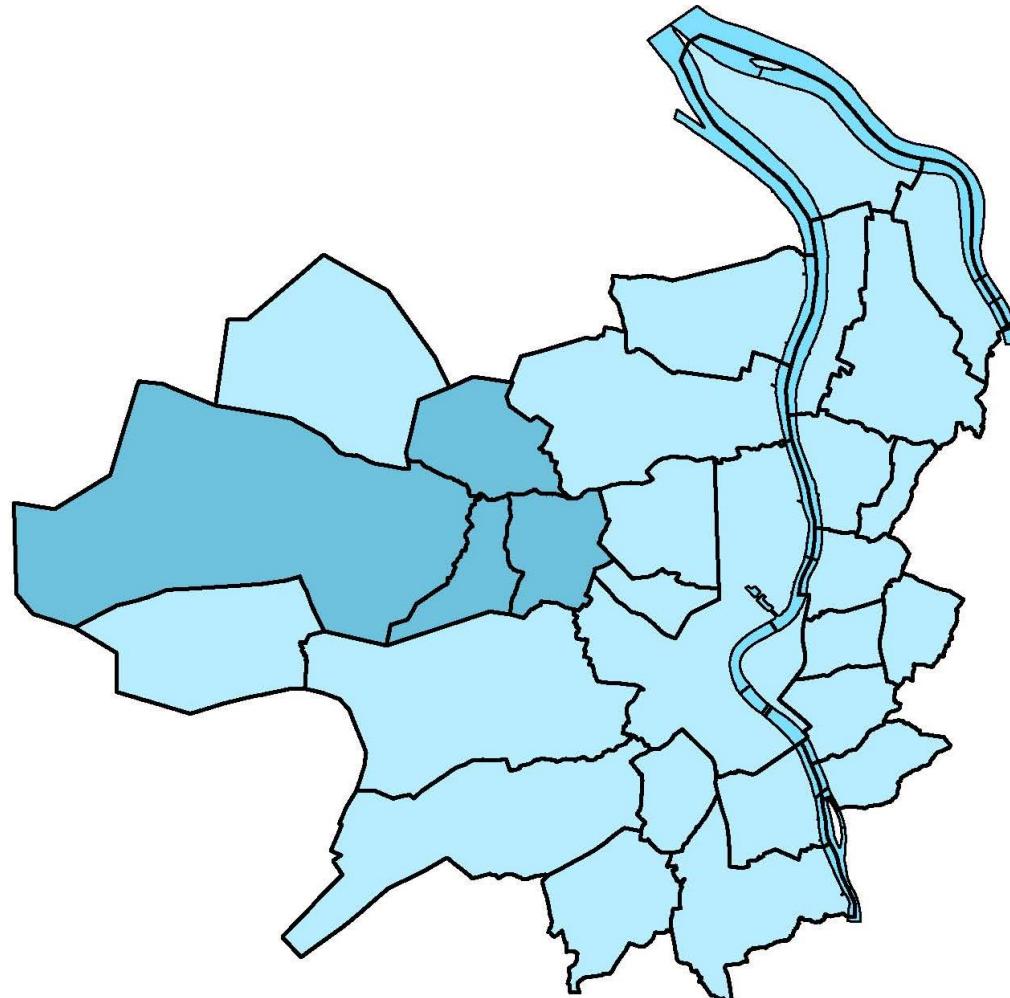


**TRANSPORTS EN COMMUN – AMELIORATION DE LA DESSERTE DES COMMUNES DE SAINT-MEDARD-EN JALLES,  
LE HAILLAN, EYSINES ET LE TAILLAN-MEDOC PAR L'EXTENSION DU RESEAU TRAMWAY**

**COMMUNES DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES, LE HAILLAN, EYSINES ET LE TAILLAN-MEDOC**



## 1 – NOTICE EXPLICATIVE

Etudes complémentaires décembre 2017

## OUVERTURE DE LA CONCERTATION

DIRECTION GÉNÉRALE MOBILITÉS

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES DÉPLACEMENTS

MISSION TRAMWAY/SDODM/GRANDES INFRASTRUCTURES



# **Amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau de tramway,**

## **Concertation publique**

### **Notice explicative études complémentaires – décembre 2017**

#### **Préambule**

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme d'études SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains), notre établissement envisage l'amélioration de la desserte en transports en commun des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc, par l'extension du réseau de tramway, selon différents tracés prolongeant la ligne D depuis la station "Cantinolle" à Eysines ou la ligne A depuis la station "Le Haillan - Rostand" au Haillan.

#### **Le projet et ses hypothèses de tracés**

Ce projet se caractérise par un certain nombre d'hypothèses de tracés plus ou moins performantes selon le niveau de service à l'usager, la rentabilité socio-économique, le degré de contraintes d'insertion et environnementales, les conditions de réalisation ou d'exploitation et les coûts d'investissement ou de fonctionnement.

Ces tracés trouvent leur cohérence par leur complémentarité avec le BHNS en desservant des quartiers éloignés de son itinéraire.

Quels que soient les partis d'aménagement envisagés, l'optimisation financière de ce projet conduit à proposer, à qualité de service équivalente, une infrastructure tramway en voie unique avec un nombre limité de stations positionnées suivant les plus fortes estimations de potentiel de clientèle.

Le parti d'aménagement proposé par l'extension de la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles (**tracé 1**) a comme point de départ le carrefour de Cantinolle situé à la limite des trois communes, Eysines, Le Taillan-Médoc et Le Haillan ; il présente un tracé direct de 4,2 km environ et compte tenu de sa position, intéresse une population en provenance du sud-Médoc. Il longe, en la conservant, la piste cyclable de Bordeaux-Lacanau, et borde un tissu d'habitat urbain au sud et un environnement naturel sensible au nord.

Les partis d'aménagements (**tracés 2 et 3**) proposés prolongent la ligne A depuis la station Le Haillan-Rostand, en extra-rocade. Le tracé 2 emprunte l'avenue de Magudas, la route de Feydit, la route de Corbiac jusqu'à la place de la République à Saint-Médard-en-Jalles. Cet itinéraire plus long que le tracé 1, traverse des zones d'activités constituées et s'insère dans des emprises viaires existantes jalonnées de carrefours à fort trafic routier.

D'un investissement plus lourd, il est également proposé une variante d'itinéraire (tracé 3) empruntant les avenues de Capeyron, de Mazeau, sensiblement moins efficace en terme de population desservie potentielle.

La première période de concertation a fait émerger un **tracé 4**, présenté fin septembre 2017. Le parti d'aménagement proposé prolonge la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles **et** a comme point de départ le carrefour de Cantinolle situé à la limite des trois communes, Eysines, Le Taillan-Médoc et Le Haillan ; il présente un tracé plus au nord que le tracé 1 empruntant l'avenue de Lacanau (RD1215) puis l'avenue de la Boétie. Ce tracé longe des quartiers urbanisés en devenir du Taillan-Médoc au début de son parcours puis s'insère dans des emprises viaires existantes jalonnées de carrefours, puis un environnement urbain sur l'avenue de la Boétie sur les communes du Taillan-Médoc et de Saint-Médard-en-Jalles.

### **Contenu des études complémentaires de décembre 2017**

La seconde période de concertation a permis de communiquer au public les informations complémentaires sur les différents tracés et notamment le tracé 4, puis d'échanger et de recueillir les observations du public sur le projet. Il est ressorti des échanges, différentes propositions, suggestions et attentes pour faire évoluer les tracés 1 et 4.

Les études complémentaires de décembre 2017 portent sur le nombre et la position des stations intermédiaires, l'emplacement et le dimensionnement des parc relais et sur la position du terminus du tracé 4.

### **Le dispositif de concertation mis en place**

L'article L.103-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 million d'euros (article R.103-1 du Code de l'urbanisme).

La concertation ainsi ouverte sur ce projet concerne les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et Le Taillan-Médoc et répond aux les modalités suivantes.

**A l'occasion de cette 3<sup>ème</sup> période de concertation, des pièces complémentaires sont mises à la disposition du public afin de verser au dossier de présentation les études complémentaires réalisées en décembre 2017, concernant l'approfondissement des tracés 1 et 4 en réponse aux attentes exprimées par le public.**

**Les pièces complémentaires mises à disposition viennent s'ajouter au dossier de présentation actualisé (septembre 2017).**

D'une façon plus générale, la concertation publique a pour but, d'une part, d'informer le public du lancement de l'opération, d'autre part, d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Les modalités de cette concertation telles qu'arrêtées par délibération sont ici résumées :

Le dossier de présentation du projet et un registre de concertation sont respectivement déposés :

- aux mairies du Haillan, Eysines, Saint-Médard-en-Jalles et Le Taillan-Médoc,
- au pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole,
- et à la direction des Infrastructures et des déplacements de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, où ils peuvent être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation est également ouverte via les sites internet de Bordeaux Métropole et de la participation Bordeaux Métropole.

[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

<https://participation.bordeaux-metropole.fr>

**Date de clôture envisagée de la concertation : 12 janvier 2018**

La date de clôture sera annoncée par voie de presse